

La méthode de travail du Cabinet

Serge CEDRE vous présente le Cabinet, son activité, ses modalités d'intervention

Entretien(s)

Vous faites part de vos objectifs, vous indiquez votre situation



Lettre de mission

Si l'entretien s'est avéré positif vous recevez ensuite une « lettre de mission » avec reprise de vos objectifs et les modalités d'intervention du Cabinet



Le « rapport écrit » vous aide à prendre votre décision

Rapport écrit

Un « rapport écrit » vous est alors adressé, il est assorti des préconisations du Cabinet avec les avantages et les inconvénients des solutions proposées



Vous investissez en parfaite connaissance de cause

Investissement

L'accompagnement dépend de vos attentes et de la solution patrimoniale mise en place

Suivi

Les modalités sont à définir

Cabinet CEDRE FINANCE CONSEIL
2, avenue de la Sénatorerie – BP 146 – 23003 GUERET CEDEX

www.cedre-finance-conseil.fr

Un Conseil en Gestion de patrimoine indépendant dans ses préconisations